

Table des matières

Avant-propos	
<i>Anne-Marie Brisebarre et Marie-Luce Gélard</i>	5
Introduction	9

PREMIÈRE PARTIE IDENTITÉS SAHARIENNES

1. L'héritage du passé	33
Les mouvements anciens de population et l'enjeu pastoral	33
Les fondations de la société <i>baydhân</i>	40
La formation de la société <i>baydhân</i>	56
2. Les développements de la société <i>baydhân</i> (XVI^e-XIX^e siècle)	79
Varia sur la hiérarchie des « ordres »	80
L'alternative du <i>jihâd</i>	86
Le <i>jihâd</i> au sud : Sharr Bubba	91
La question de l'État légitime	96
Le <i>jihâd</i> au nord : les saints chérifiens de la Saqiya al-Hamrâ	102
Le système des alliances régionales : les <i>leff</i> et les Takna	106
Marocains et Européens dans l'Ouest saharien	112
Conflits tribaux et luttes pour l'hégémonie pastorale	118
3. Un demi-siècle de résistance à la colonisation (1884-1934)	127
Les fondements du projet colonial	128
L'organisation de la résistance au sud	137
La résistance des grands nomades du nord	145

L'établissement des frontières coloniales	151
Le contrôle des frontières coloniales : le territoire des Confins	158
Le statut des Hodh	161
Les effets de la colonisation sur les tribus septentrionales de l'Ouest saharien	162
4. Le temps des décolonisations	169
Les questionnements en suspens	170
Le développement du mouvement national marocain	177
Les suites de l'activité de l'AL-Sud	181
5. Une décolonisation inachevée	189
La gestion internationale du processus de décolonisation du Sahara occidental espagnol	189
Les transformations de la société saharienne	192
La radicalisation du mouvement politique marocain	196
La genèse d'un conflit	200
La Marche verte	206
6. L'identité sahraouie	211
Le peuple sahraoui et le Front Polisario	212
La généralisation de l'appellation sahraouie	218
L'hétérogénéité des référents nationalitaires	223
Approches comparatives	226

SECONDE PARTIE

CHANGEMENT SOCIAL ET CULTUREL

7. La tribu sahraouie. Permanence et ruptures	235
(Re)fonder l'analyse de la tribu <i>baydhân</i>	236
Les transformations de la tribu sahraouie depuis la colonisation	250
Construire une nouvelle problématique de l'analyse de la tribu	258
Le tribalisme et les nouvelles configurations du fait tribal	262
Un référendum d'autodétermination sur des bases tribales	268
La résistance du tribalisme	272
La permanence de l'alliance	279

TABLE DES MATIÈRES

8. Représentations de l'État et représentativité politique	293
Les représentations tribales de l'État	295
Autres configurations des représentations de l'État	303
Les élites tribales	316
Les pratiques électorales	322
Clientélisme et assistanat	331
Autres perspectives de légitimité notabiliaire	338
 9. Population, éducation, emploi. Représentations et pratiques	 345
Une approche anthropologique des questions socio-économiques	346
Évolution de la population	348
Parenté et résidence	352
Formation et emploi	356
La « sectorialisation de la valeur travail »	365
Approche anthropologique du « travail » et de l'« emploi ». Un premier bilan	385
 10. La culture sahraouie. Patrimonialisation et réassignement des sens	 391
Les modalités diversifiées de la patrimonialisation culturelle	391
La place du dialecte <i>hassâniyya</i>	410
Le réassignement des sens	414
Pratiques et croyances religieuses	432
 11. Une société non apaisée	 445
Une mémoire douloureuse	445
L'évolution du conflit	448
Le bilan des politiques d'économie sociale	457
Les blocages de l'évolution politique	469
Le thème central de l'assistanat et de la corruption	477
La référence croissante à la défense des droits humains	482
 Bibliographie	 487

AVANT-PROPOS

Pierre Bonte, un anthropologue saharien (1942-2013)

En janvier 2012, dans le cadre de son dossier d'éméritat CNRS, Pierre Bonte annonçait son programme de travail pour les cinq ans à venir. Outre l'achèvement d'un nouvel ouvrage, *Récits d'origine. Contribution à la connaissance du passé ouest-saharien*¹, développé à partir de sa thèse d'État, il souhaitait prolonger l'enquête commencée sur « le peuplement du Sahara occidental », qui avait déjà donné lieu à un ouvrage de synthèse, *La Saqiya al-Hamrâ, berceau de la culture ouest-africaine*², alors sous presse.

« J'envisage, disait-il, de poursuivre mes travaux sur le thème général "État-tribalisme-tribu" en ouvrant un nouveau terrain au Sahara occidental sous administration marocaine, et en menant une enquête courant 2012 sur les formes du tribalisme dans le contexte de cette administration et des politiques menées par l'État pour stabiliser les populations tribales tout en leur accordant une marge d'autonomie. L'intérêt de cette recherche est de développer une démarche comparative sur ce thème du "tribalisme" en considérant parallèlement la situation mauritanienne, que je connais mieux, et en étendant la comparaison aux populations gérées par la RASD³ dans les camps de réfugiés en Algérie et sur le territoire qu'elle contrôle⁴. »

Dans sa thèse d'État intitulée *L'émirat de l'Adrâr. Histoire et anthropologie d'une société tribale du Sahara occidental* (1998), comme dans un

-
1. Cet ouvrage, pratiquement achevé au moment du décès de Pierre Bonte, est paru en juin 2016 aux éditions Karthala. Il a été traduit en arabe par Mohamed ould Bouleiba (Nouakchott, Jusûr/Ponts, 2015).
 2. Parution courant 2012, Casablanca, La croisée des chemins.
 3. République arabe sahraouie démocratique.
 4. Extrait du dossier d'éméritat de P. Bonte, 2012.

ouvrage paru en 2007⁵, Pierre Bonte adoptait « une définition plus large du Sahara occidental » que celle résultant des frontières tracées par les colonisateurs, s'étendant « des confins marocains et algériens jusqu'aux rives des fleuves Sénégal et Niger »⁶. Il précisait : « Cette définition n'est pas arbitraire, elle rend compte d'une unité linguistique, culturelle et sociale des populations qui occupent cette vaste aire saharienne, les démarquant par exemple de l'aire saharienne plus orientale caractérisée par un peuplement et une culture berbères, celle des Touaregs⁷ », auxquels il avait consacré sa thèse de 3^e cycle⁸.

À la fin de 2012 et au premier trimestre 2013, Pierre Bonte fit de fréquents séjours sur le terrain saharien, multipliant les observations⁹ et les entretiens. Le présent ouvrage rassemble les données recueillies lors de ces enquêtes, croisées avec l'analyse des très nombreuses références bibliographiques collectées, mais il s'appuie aussi sur la longue et profonde connaissance que Pierre Bonte avait de l'histoire et de l'anthropologie de l'Ouest saharien qu'il parcourait depuis la fin des années 1960.

À la veille de son décès, survenu le 4 novembre 2013, Pierre Bonte avait terminé une première version de ce livre. Il comptait le relire avec l'exigence intellectuelle qu'on lui connaissait. Avec l'aide de collègues spécialistes de cette région, une relecture de ce manuscrit a été faite, permettant d'achever le travail éditorial.

Anne-Marie BRISEBARRE
Laboratoire d'anthropologie sociale

-
5. P. Bonte, 2007, *Essai sur les formations tribales du Sahara occidental. Approches comparatives, anthropologiques et historiques*, Bruxelles, éditions Luc Pire.
 6. *Ibid.*, p. 12.
 7. *Ibid.*, p. 13.
 8. *Production et échanges chez les Touaregs Kel Gress du Niger*, soutenue en 1971.
 9. Il confia l'enquête sur l'agriculture et l'élevage à Mohamed Mahdi, dont il avait codirigé la thèse d'État, aujourd'hui professeur à l'École nationale d'agriculture (ENA) de Meknès.

*
* *

Le parcours intellectuel de Pierre Bonte témoigne de son engagement scientifique, en particulier sur le terrain du Grand Maghreb qu'il a sillonné durant plus de 40 ans, acquérant ainsi une connaissance approfondie de cette région qui l'a amené à participer, tout en gardant un point de vue critique et sans illusions, à plusieurs projets de « développement » : en témoignent les nombreux rapports non publiés listés dans sa bibliographie¹⁰.

Membre CNRS du laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) du Collège de France où se déroula l'ensemble de sa carrière, spécialiste reconnu internationalement des sociétés sahariennes (Niger, Mauritanie, Mali, Algérie, Maroc et Tunisie), Pierre Bonte a couvert des champs de recherche d'une grande diversité (sociétés pastorales et nomades¹¹, parenté¹², rites et techniques, anthropologie économique, anthropologie du développement, réformes du statut personnel, etc.). Ethnographe hors pair et théoricien fécond, Pierre Bonte est l'auteur de près de 400 publications, dont 26 livres personnels ou collectifs, témoignant de qualités intellectuelles et de capacités de travail impressionnantes.

Passionné par la transmission du savoir anthropologique aux étudiants – il a enseigné à l'EHESS et dans plusieurs universités – et par la formation des jeunes chercheurs – 18 thèses ont été soutenues sous sa direction et il a participé à 51 jurys de thèses –, il a animé des équipes (GDR) et des séminaires de recherche comme celui, toujours actif, de l'équipe interne du LAS « Anthropologie comparative des sociétés et cultures musulmanes ». Ne ménageant pas son temps, il lisait et commentait les textes qui lui étaient adressés par ses étudiants, mais aussi par ceux qui n'étaient pas « ses élèves », refusant les clivages académiques ou hiérarchiques.

Toujours disponible pour répondre aux « consultations généalogiques » des Mauritaniens, Pierre Bonte avait le souci de leur rendre la documentation accumulée au fil de ses recherches sur leur histoire et leur culture. Transférés

10. Consultable sur le site du Laboratoire d'anthropologie sociale : <http://las.ehess.fr/>

11. Il fut l'un des fondateurs et des principaux animateurs de l'équipe « Écologie et anthropologie des sociétés pastorales » qui, de 1977 à 1987, publia la revue *Production pastorale et Société*.

12. Lors de ses recherches sur le « mariage arabe », il avait patiemment recueilli, et codé pour traitement informatique, près de 2 500 alliances de mariage, s'étendant du XVIII^e siècle aux années 1990, des Awlâd 'Ammoni, tribu émirale de l'Adrar mauritanien. L'analyse de ces données est disponible sur la plateforme kinsource.net.

à Nouakchott après son décès, ces documents ont été déposés à l'Institut français de Mauritanie où un fonds Pierre Bonte a été créé¹³ ; il s'ajoute à son imposante thèse d'État (2 350 pages), constituant selon ses propres mots « une sorte de “banque de données” permettant aux lecteurs avertis de se référer aux sources et de discuter des hypothèses développées »¹⁴. Comment mieux évoquer une recherche dynamique et ouverte ?

L'anthropologie des sociétés sahariennes a perdu un scientifique humaniste engagé, mais elle reçoit en héritage une œuvre considérable, celle d'un habile constructeur de théories dont l'héritage laisse cependant entrevoir la tâche immense qu'il reste à accomplir par tous ceux qui voudront suivre ses traces.

Marie-Luce GÉLARD
IUF, Canthel, Université Paris Descartes

13. Sa bibliothèque sera déposée au Laboratoire d'anthropologie sociale.

14. P. Bonte, 2008, *L'émirat de l'Adrar mauritanien*. Harîm, *compétition et protection dans une société tribale saharienne*, Paris, Karthala, p. 5.

Introduction

Dans l'imaginaire des sociétés qui l'entouraient, parfois l'évitaient, souvent le craignaient mais que toujours il fascinait, le Sahara, le désert par excellence, a été longtemps associé à un espace dont il est difficile de se représenter les limites. Univers minéral et *a priori* hostile à l'homme, à peine zébré par les minces chapelets d'oasis qui rappellent l'importance de l'eau et la fragile pérennité des plantes, susceptibles pourtant, aux lendemains des pluies épisodiques, de couvrir d'une riche végétation les dunes et les *grâyr* (dépressions) argileuses.

Ces représentations d'un espace ouvert éventuellement aux entreprises humaines, mais qui ne s'organise pas comme un territoire borné, ne distinguent pas abruptement sédentaires et nomades. Les premiers n'assuraient pas seulement leur subsistance grâce aux ressources hydrauliques qu'ils mobilisaient localement, ils participaient aux échanges qui traversaient le désert. L'idée n'est pas étrangère cependant aux éleveurs nomades qui parcouraient depuis des siècles le Sahara, sans pour autant en domestiquer réellement l'espace. Dans l'Ouest saharien, ils distinguaient ainsi le vrai *sahra*, espace vide, juste traversé, parsemé des restes des caravanes qui s'y sont englouties et où ont disparu des campements entiers à la recherche de l'eau, espace occupé par les Ahl Lakhla, les « gens du vide », que les Touaregs Kel Essuf nomment génies dangereux, sources de folie ou de mort, de la *badiyya*, aménagée par l'ouverture des puits et autres points d'eau pour le parcours des hommes et de leur bétail, et de l'espace domestique de la tente, *khayma*, inscrite avec les familles et les troupeaux dans le campement, unité de nomadisation. Le mode de vie pastoral et nomade ne prédisposait pas cependant à reconnaître dans les limites que définissaient ces parcours des frontières bien marquées. La survie des hommes et de leur bétail, à mesure que l'aridité va croissante, imposait même une plus grande mouvance des parcours qui résultait des solidarités acquises (*nasab* tribal) et des alliances négociées.

Ce mode de vie relève largement du passé dans l'ensemble du Sahara, où l'exploitation des ressources minières et pétrolières a conforté les évolutions

vers une urbanisation massive et un nouveau maillage territorial. Entre-temps cependant, cette partie septentrionale de l'Ouest saharien a vu, avec la colonisation (le protectorat dans le cas marocain), s'établir des frontières fixes, qui ont fait l'objet de traités internationaux, qui délimitent les zones d'influence des puissances coloniales, en l'occurrence ici l'Espagne et la France, et jettent les bases de la constitution d'États appelés à remplir les fonctions des États nationaux qui se sont mis en place en Occident au XIX^e siècle. Le Maroc représente à cet égard une exception¹ du fait de l'existence de dynasties étatiques qui se sont succédé depuis plus d'un millénaire, assurant une certaine pérennité du Makhzen, de l'État, sous des formes institutionnelles certes différentes de celles des États-nations. Ce fait va contribuer aux particularités de la décolonisation qui, avec l'accord quasi unanime des organisations internationales, se réfère à l'objectif général d'autodétermination des peuples ainsi libérés, mais dans le cadre des frontières héritées de la période coloniale.

La colonisation espagnole du Sahara occidental

Rappelons brièvement le contexte particulier dans lequel opère la décolonisation du Sahara espagnol, tardive et inachevée sur le plan international, ces analyses étant développées par ailleurs dans la suite de l'ouvrage. Le territoire sous contrôle espagnol s'est réduit avec la cession au Maroc de la « bande de Tarfaya », occupée par l'Espagne dans le cadre du protectorat espagnol (1958), suivie du retour au Maroc d'Ifni en 1969. La frontière définitive avec le Maroc se situe ainsi un peu au nord de la Saqiya al-Hamrâ et le territoire qui reste à décoloniser comprend le Rio de Oro, première possession espagnole en date de 1884, et une partie du bassin de la Saqiya al-Hamrâ jusqu'aux *hamadha*, soit 266 000 km². Ces frontières correspondent au traité entre l'Espagne et la France signé en juin 1900 à Paris et à celui de novembre 1912 signé à Madrid. Elles étaient dessinées dans des régions encore en partie non explorées et étaient fixées de manière relativement arbitraire sur la carte régionale. Tout au plus des contacts avaient été pris avec les tribus qui parcouraient cette région et qui restaient d'autant plus éloignées des adminis-

1. Les autres pays concernés par la décolonisation de la région correspondent à de nouveaux États indépendants, comme la Mauritanie et le Mali. L'Algérie (centrale et orientale) se trouvait au moment de sa colonisation, ancienne (1830), sous domination turque dans le cadre de relations politiques différentes encore avec les populations autochtones locales.

trations coloniales que la France éprouvait les plus grandes difficultés à occuper le nord de ce qui est déjà appelé la Mauritanie² et ne pouvait réduire les tribus de l'Anti-Atlas et du Tafilalet qui résisteront jusqu'en 1934. Les Espagnols, pour leur part, n'entameront aucune opération de « pacification » de leur colonie et se contenteront d'accords circonstanciés avec certains notables tribaux, restant enfermés dans quelques comptoirs côtiers³.

Les frontières resteront ainsi déterminées jusqu'en 1975, date de la « Marche verte » qui place l'ancien Sahara espagnol sous gouvernance marocaine. Un problème majeur reste cependant en suspens : quelles sont les populations concernées par ce découpage colonial ? Il s'agit de populations tribales, pastorales et nomades exclusivement dans les années 1950. Certaines d'entre elles, al-^cArusiyyîn et Awlâd Tidrarîn par exemple, généralement peu nombreuses et peu influentes politiquement, se situent dans leur totalité sur le territoire sous contrôle espagnol. Par contre les grandes tribus nomades parcourent des territoires pastoraux qui leur font traverser plusieurs frontières. C'est plus particulièrement le cas des Rgaybât que l'on trouve en Algérie, en Mauritanie et au Maroc, c'est aussi celui des Awlâd Dlaym qui nomadisent en Mauritanie, dans une moindre mesure des Takna dont les fractions berbérophones sont généralement sédentarisées dans les régions marocaines de Wad Nûn et Wad Drâ mais dont les fractions nomades atteignent la Saqiya al-Hamrâ et la Hamadha de Tindouf. Ils sont majoritairement installés dans le Sud sous protectorat français mais aussi en nombre dans la colonie espagnole. Cette situation n'est pas sans poser des problèmes aux colonisateurs, à la France en particulier qui doit gérer territorialement les résistants du Sud marocain réduits à se soumettre en 1933, ainsi que les grands nomades Rgaybât qui, l'ensemble de leurs parcours contrôlés, n'ont d'autre solution que de demander l'*aman* (protection).

La création du Territoire des Confins algéro-marocains en 1934, auquel seront associés les Mauritaniens en 1949, se veut une solution à ces difficultés en instituant un commandement et une administration militaires communs⁴ couvrant une large zone chevauchant les frontières de l'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie, de Tiznit au Maroc, siège du commandement, à Tindouf et

-
2. L'occupation de l'Adrar tmar et de ses oasis n'aura lieu qu'en 1909, suivie de reconnaissances vers la sebkha d'Idjil, après l'échec de la tentative de Coppolani qui sera tué à Tijigja en 1905, sa mort entraînant une révolte généralisée des tribus et émirats mauritaniens sous l'égide du *jihâd* organisé par Shaykh Mâ al-^cAynîn avec le soutien du sultan du Maroc.
 3. Outre Dakhla (Villa Cisnéros) et La Guera, Tarfaya (Villa Benz) qui devient en 1916 le siège du commandement militaire de la colonie.
 4. Cf. Francis Beslay, 1993, « Les confins algéro (mauritaniens) marocains. Une formule originale d'administration adaptée aux grands nomades », in E. Bernus, P. Boilley, J. Clauzel et J.-L. Triaud, *Nomades et commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala, p. 27-34.

Tabelbala. Cette gestion territoriale se maintiendra jusqu'aux indépendances et préfigure déjà certaines des difficultés rencontrées par la décolonisation du territoire colonisé par l'Espagne.

Les frontières, d'une part, ne sont pas remises en question et entérinent l'éclatement de la confédération rgyabi entre plusieurs États, seule une partie, qui n'est pas la plus nombreuse, se retrouvant au Sahara espagnol. De même les Takna se répartissent entre le Wad Nûn, majoritairement, et la colonie espagnole. Les Awlâd Dlaym, minoritaires en Mauritanie, ne posent pas les mêmes problèmes, pas plus que diverses tribus dont la majorité se trouve en Mauritanie (Awlâd Bûsba^c, Ahl Barikallah, etc.).

Au prix de quelques tensions entre les administrations françaises de l'Algérie et du Maroc, la création des Confins entérine, d'autre part, le rattachement à l'Algérie d'une large partie de l'Ouest saharien, en particulier de la Saoura, du Gourara et du Touat que revendiqueront plus tard les nationalistes marocains dans le cadre du « Grand Maroc » exigé par Allal al-Fassi. L'occupation de Tindouf en 1934 par les groupes méharistes algériens représente une étape ultime de cette expansion saharienne algérienne⁵.

Enfin, en partie à la suite des notations précédentes, la décolonisation du Sahara occidental espagnol suscite des revendications multiples, dont celles du Maroc et de la Mauritanie qui dès la fin des années 1950 annoncent leur intention de rattacher le territoire espagnol au territoire national qui retrouverait ainsi son intégrité historique. Il en résultera un conflit ouvert entre les deux pays, d'autant que le Maroc inclut la colonie mauritanienne dans le cadre du Grand Maroc et ne reconnaît pas son indépendance. Sans présenter pour sa part des revendications territoriales, l'Algérie, soucieuse de pérenniser le tracé des frontières et sans doute de s'ouvrir une fenêtre sur l'Atlantique, va s'opposer à ce partage et s'engager fortement dans le conflit qui suit, opposant le Maroc⁶ au Front Polisario, créé officiellement en 1973 et qui milite pour l'indépendance du territoire espagnol au nom du « peuple sahraoui ».

Nous reviendrons sur ces différents points qu'il nous a semblé utile d'évoquer afin d'introduire les problématiques que nous développerons dans cet ouvrage. Rappelons de même rapidement l'évolution de la situation du Sahara occidental depuis 1975. La Marche verte, suivie des accords de Madrid, a permis au Maroc de reprendre possession de ses provinces sahariennes qui incorporent désormais une partie du Maroc au-delà du Wad

-
5. Sur les tensions entre administrations coloniales, que l'on retrouvera à la frontière entre l'Algérie et l'Afrique occidentale française, on consultera Vergniot Olivier, 1986, « Tindouf, un point d'équivoque (1912-1934) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, « Désert et montagne au Maghreb », 41-42, p. 119-135.
 6. La Mauritanie s'est retirée du conflit militaire en obtenant un cessez-le-feu en 1978, suivi d'un traité de paix, après le coup d'État qui a renversé le président Mokhtar uld Daddah cette même année 1978.

Drâ, soulignant la continuité de la « marocanité » des populations concernées. De son côté, le Polisario a fait un pas vers la proclamation de l'indépendance en fondant la République arabe sahraouie démocratique (1976) que doit légitimer à ses yeux la consultation des populations originaires de l'ex-Sahara espagnol. Un long et difficile conflit s'ouvre, marqué d'opérations militaires dont l'une ou l'autre partie sortira provisoirement victorieuse avant que le Maroc ne construise un « mur » fortifié qui rendra moins efficaces les tactiques de guérilla du Polisario, fortement armé par l'Algérie et la Libye. Un cessez-le-feu s'ensuit en 1991, sous l'égide de l'ONU, relançant parallèlement la tenue d'un référendum d'autodétermination qui se heurtera aux difficultés d'identification des populations concernées par la décolonisation du territoire.